

Après cette matinée bien remplie, j'ai le plaisir de clôturer cette 7^{ème} rencontre annuelle des parties intéressées par EMAS. Cette session intéressante a débuté avec le film réalisé par La Région flamande, qui a été bien apprécié par tous les participants. Les différentes présentations qui ont suivi ont répondu à la question : « EMAS peut-il constituer un instrument de gestion pour atteindre les objectifs du Développement durable ? »

Avec l'intervention de Madame Rousseau, nous avons vu qu'il y a beaucoup de points communs entre les objectifs du Développement durable et ceux d'EMAS. Le système de management de l'environnement peut servir de support pour atteindre les objectifs pour un développement durable en 2030, pour ainsi dire, comme une charpente robuste.

Bruxelles Environnement a partagé ses propres expériences dans le domaine des achats durables. Nous voyons clairement que la gestion de l'environnement, qui est soutenue par la direction, a une réelle influence sur l'organisation des achats, tant en termes d'environnement que pour franchir les premières étapes de l'intégration des clauses sociales. Les changements que nous introduisons en interne commencent à produire un effet boule de neige sur nos fournisseurs et partenaires.

Ensuite, M. Mertens nous a montré que la création d'un club EMAS (actuellement en gestation uniquement dans la région de Namur) peut répondre très concrètement à la nécessité d'être mieux connu (l'un des points sensibles qui ont été identifiés dans l'analyse réalisée par la Commission européenne) et montre une amélioration significative de la communication vers le grand public. Il est toujours intéressant de noter qu'un point faible peut devenir une opportunité avec le dynamisme et la créativité nécessaires par et pour les entreprises EMAS. Le réseautage permet d'échanger des informations pratiques. Je vous invite dès lors à communiquer régulièrement entre vous et à partager les bonnes pratiques, mais aussi les pièges et les obstacles.

Après la pause, M. Paquot a expliqué de manière claire les futurs amendements aux annexes de l'EMAS.

En ce qui concerne la Région de Bruxelles-Capitale, je peux aussi annoncer que le projet « Label Entreprise éco-dynamique » fera l'objet d'un lifting afin d'assurer, entre autres, une meilleure transition vers EMAS.

Je tiens à remercier tous les intervenants pour leur contribution à cette réunion, je remercie également tous les organisateurs, en particulier M. Doat. Et je vous remercie également, vous les participants, pour votre contribution active. Je vous souhaite beaucoup de dynamisme et de courage dans vos projets EMAS pour ainsi, étape par étape et ensemble, aller plus loin.